

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 novembre 2017
CO 131 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Pascal BONVALOT, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES (arrivée 21h10 – dossier Aménagement de la ZAC de l'Ethole), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Thierry GUINCHARD à Pierre GUINCHARD, Jean-François CETRE à Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Roger GROS à Pascal DROGREY, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Christian JAQUIER à Françoise WEBER, Christian PROST à Adrien LAVIER, soit 8 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Eric TOURNEUR à Charles VALLET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Yves DÉCOTÉ (Vice-Président), Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jean-Baptiste MERILLOT, Philippe RIOU, Anne CHARLET, Lucie DODANE, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, André PROST, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Hubert MOTTET, Claudine ROUEFF, Michel BONTEMPS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 94

Présents : 69

Votants : 77

Secrétaire de séance : Monsieur Denis BRENIAUX

Convocation faite le : 30 octobre 2017

Objet : Composition du Comité de Direction de l'Office du Tourisme (sous statut EPIC / Etablissement Public Industriel et Commercial) Cœur du Jura et validation des modalités de désignation des membres.

VU l'article R 133-3 du Code du Tourisme indiquant que la composition du Comité de Direction de l'EPIC et les modalités de désignation sont fixées par délibération ;

VU la délibération n° CO 110 DE du 26 septembre 2017 approuvant le statut juridique de l'EPIC pour le futur Office de Tourisme Communautaire ;

ENTENDU que les membres élus doivent être des Conseillers Communautaires c'est-à-dire des titulaires ;

ENTENDU, en application de l'article R 133-4 du Code du Tourisme, que les fonctions des membres élus au Comité de Direction le sont pour la durée du mandat et que les fonctions des autres membres prennent fin lors du renouvellement du Conseil Municipal ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 novembre 2017
CO 131 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Composition du Comité de Direction de l'Office du Tourisme (sous statut EPIC / Etablissement Public Industriel et Commercial) Cœur du Jura et validation des modalités de désignation des membres.

ENTENDU que le nombre de membres par collèges (collège des élus, et, collège des acteurs du tourisme et des organismes intéressés au tourisme) est fixé par décision du Conseil Communautaire à chaque renouvellement ;

VU la note de synthèse n°12/07.11.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable donné par la Commission Tourisme et Culture, en séance du 11 octobre 2017 ;

ENTENDU l'exposé de Madame Martine VUILLEMIN, Vice-présidente en charge du Tourisme ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 / DECIDE que le Comité de Direction sera composé de 33 membres :

- 17 Conseillers Communautaires titulaires et 17 Conseillers Communautaires suppléants
- 16 représentants des acteurs du tourisme et des organismes intéressés au tourisme titulaires et 16 suppléants ;

2 / VALIDE les modalités de désignation des membres du Comité de Direction comme suit :

- membres du collège des élus : élus parmi les titulaires du Conseil Communautaire après acte de candidature adressé au Président de la Communauté de Communes. A partir des candidatures, le Président établira des listes garantissant la représentativité du territoire. Ces listes seront soumises au vote du Conseil Communautaire.
- membres des représentants du tourisme et des organismes intéressés au tourisme : désignés par le Président de la Communauté de Communes sur candidature et après avis de la Commission Tourisme ;

3 / AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché, Président
le Vice-Président

Michel FRANCONY

